

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames, Messieurs les chefs de centre

Arcueil, le 22 mars 2023

Affaire suivie par : Olivier LORANT (DEGT2), Charles ANDRE (DEGT3), Sophie PIEL (DEGT4)

Chefs des bureaux du baccalauréat général (DEGT2), du baccalauréat technologique (DEGT3), et des jurys du baccalauréat général et du baccalauréat technologique (DEGT4)

Texte de référence : épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021 : [note de service du 23-7-2020 – BO spécial n°6 du 31-7-2020](#)

Objet : épreuves orales anticipées et intégrées de français – BCG-BTN – session 2023

Table des matières

DISPOSITIONS CONCERNANT TOUS LES ÉTABLISSEMENTS	4
I. CALENDRIER DES ÉPREUVES	4
II. MISE A DISPOSITION DES CONVOCATIONS CANDIDATS et des JURYS	4
III. DISPONIBILITÉ DES EXAMINATEURS	4
IV. SURVEILLANCE DES EXAMENS	5
V. LA PRÉPARATION DES RÉCAPITULATIFS	5
➤ Format des récapitulatifs	5
➤ Les listes de candidats	5
VI. LA TRANSMISSION DES RÉCAPITULATIFS AUX CENTRES D'ÉPREUVES ORALES	6
➤ Le conditionnement	6
➤ La transmission	6

DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHEFS DE CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES	7
I. Avant les Épreuves Écrites.....	7
➤ Calendrier des distributions de copies et des sujets	7
➤ Préparation matérielle	7
➤ Aménagement d'épreuves.....	7
II. Pendant les Épreuves Écrites.....	8
III. Après les Épreuves Écrites.....	8
➤ Numérisation	8
➤ Distribution des copies aux correcteurs	8
➤ Réunions pédagogiques et planning des opérations.....	8
➤ Demande de retraitement des copies	9
➤ Conservation des copies	10

DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHEFS DE CENTRES D'ÉPREUVES ORALES (centres d'harmonisation)	10
I. L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE	10
➤ Récupération des récapitulatifs	10
➤ Consultation des listes d'examineurs	10
➤ L'affectation des candidats et des enseignants	11
➤ Les fiches d'évaluations	11
II. LA TRANSMISSION DES RÉCAPITULATIFS AUX ENSEIGNANTS	12
➤ Les conditions générales d'organisation des épreuves	12
➤ Le retrait des récapitulatifs par les examinateurs lors de la réunion d'entente	13
➤ La répartition des candidats	13
III. L'HARMONISATION ET LA SAISIE DES NOTES	13
➤ Réunion d'harmonisation des oraux	13
➤ La saisie des notes pour les épreuves orales	14
IV. SAISIE DES SERVICES FAITS ET TRANSMISSION DES FEUILLES D'ÉMARGEMENT	14
V. EN CAS D'ABSENCE D'UN EXAMINATEUR	15
VI. TRANSMISSION DES DOCUMENTS AU SIEC	15
ANNEXE 1 - EDITION DES FICHES EVALUATIONS – ÉPREUVE ORALE DE FRANÇAIS	17
ANNEXE 2 - GÉNÉRATION DES BORDEREAUX DE NOTATION ET SAISIE DE NOTES	19

DISPOSITIONS CONCERNANT TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

La présente circulaire relative à l'organisation des épreuves anticipées et intégrées de français s'adresse aux chefs d'établissement d'origine des candidats, aux chefs de centre et aux enseignants correcteurs et/ou examinateurs. Elle est accompagnée d'une lettre d'information rédigée par les IA-IPR de lettres de la région académique d'Ile de France

Je vous invite à prendre connaissance avec attention des dispositions définies pour la session 2023 et du calendrier des opérations.

I. CALENDRIER DES ÉPREUVES

ÉPREUVES	DATES	HORAIRES
Epreuves anticipées de français écrites :	jeudi 15 juin 2023	08h00-12h00
Epreuves anticipées de français orales :	du 27 juin au 4 juillet 2023	-

II. MISE A DISPOSITION DES CONVOCATIONS CANDIDATS ET DES JURYS

Les convocations des candidats seront disponibles dans leur compte CYCLADES **le mardi 18 avril 2023**. Vous pourrez les éditer depuis CYCLADES et les distribuer à partir de cette date.

[🔍 Edition des convocations :](#)
[CYCLADES](#) ▶ [Organisation](#) ▶ [Documents générés](#) ▶ [Convocation](#)

Les convocations des examinateurs et des correcteurs des épreuves anticipées et intégrées de français seront disponibles sur IMAGIN **le mardi 18 avril 2023**. Vous pourrez les éditer depuis IMAGIN et les distribuer à partir de cette date. Elles seront envoyées sur les boîtes mails académiques des professeurs et sur les boîtes fonctionnelles des établissements (ce.rne@ac-....fr).

III. DISPONIBILITÉ DES EXAMINATEURS

Conformément aux instructions ministérielles, il convient de rappeler à tous les enseignants de lettres de votre établissement de se tenir à disposition de l'administration pendant toute la durée de la session, du lundi 12 juin 2023 vendredi 7 juillet 2023 inclus.

Une attention toute particulière doit être portée aux enseignants de votre établissement qui n'auraient pas été convoqués (du fait de raisons géographiques, de l'étiquetage de l'enseignant dans les SI, etc.), merci de nous les signaler à l'adresse suivante : emargementEAF@siec.education.fr

Les professeurs, qu'ils soient convoqués ou non, de réserve ou non, doivent impérativement se tenir à la disposition de leur établissement d'exercice et de convocation, en vue d'assurer un éventuel remplacement, et ce **jusqu'au vendredi 7 juillet 2023**. Ils devront rester joignables et se rendre sur le lieu de leur affectation en quelques heures.

Les chefs d'établissement s'assureront d'avoir à leur disposition les coordonnées de leurs enseignants. Toute absence d'un professeur à une convocation du SIEC à un jury d'examen doit être déclarée dans e-absence par son chef d'établissement d'exercice ou d', dès qu'il en a connaissance. Il lui revient de déposer les justificatifs d'absence de son professeur dans les 48h qui suivent le début de la mission.

Nous rappelons que les missions de corrections de copies et d'évaluation de l'oral sont prioritaires sur les missions de secrétariat d'examen.

Accès e-absence : <https://e-absence.siec.education.fr/login>

IV. SURVEILLANCE DES EXAMENS

Comme stipulé dans le Bulletin officiel n°35 du 22 septembre 2022, les enseignants chargés de la correction des épreuves de philosophie et de français sont dispensés de surveillance de ces épreuves.

V. LA PRÉPARATION DES RÉCAPITULATIFS

Chaque enseignant établit les récapitulatifs des classes dont il a la charge (un récapitulatif par classe), en tenant compte des indications mentionnées dans la lettre d'information des IA-IPR jointe à cette circulaire.

➤ Format des récapitulatifs

Le récapitulatif que présente le candidat à l'examineur comporte :

- une partie individuelle, constituée de la page de garde qui indique le choix d'oeuvre pour l'entretien ;
- une partie collective, comprenant la liste des oeuvres intégrales et des textes étudiés, et la copies des textes susceptibles de faire l'objet de l'exposé.

Le récapitulatif à transmettre (en cinq exemplaires) aux centres d'examen comporte :

- les pages de garde individuelles de tous les élèves de la classe,
- pour ce qui concerne la partie collective, un seul jeu de textes photocopiés par classe.

La lettre d'information des IA-IPR jointe à cette circulaire propose une trame de récapitulatif.

Chaque récapitulatif sera signé par l'enseignant et par le chef d'établissement d'origine du candidat, à la fois sur la page de garde individuelle et dans la partie collective. Toute modification devra être attestée par un courrier de l'enseignant de la classe, visé par le chef d'établissement d'origine. Les récapitulatifs d'élèves ayant changé d'établissement en cours d'année comportent les textes étudiés dans les deux établissements et reflètent les apprentissages suivis au sein de l'année.

➤ Les listes de candidats

Pour chaque récapitulatif, vous établirez la liste des candidats de la classe concernée. Vous veillerez à bien utiliser la même dénomination de classe sur le récapitulatif et sur la liste.
Cette dénomination est celle utilisée dans l'application SIECLE.

VI. LA TRANSMISSION DES RÉCAPITULATIFS AUX CENTRES D'ÉPREUVES ORALES

➤ **Le conditionnement**

Le récapitulatif de chaque classe est fourni en 5 exemplaires à l'établissement centre d'épreuves auxquels est jointe une liste des candidats en 1 exemplaire.

Chacun de ces exemplaires précise le choix d'œuvre de chaque élève pour l'entretien.

La liste accompagnant le récapitulatif comporte le nom de l'établissement et de la classe sous la même appellation que celle mentionnée sur le récapitulatif (dénomination SIECLE).

Pour chaque classe, l'ensemble (5 récapitulatifs et une liste des candidats de la classe) sera mis dans une enveloppe qui comportera les deux mêmes indications : nom de l'établissement d'origine et dénomination de la classe (division de classe).

➤ **La transmission**

Les récapitulatifs sont transmis à l'établissement centre d'épreuves orales (qui correspond également au centre d'harmonisation des EAF orales) **pour le mercredi 7 juin 2023 délai de rigueur**, afin de permettre aux établissements centres d'épreuves de répartir les récapitulatifs entre les examinateurs avant la réunion d'entente.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHEFS DE CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES

I. AVANT LES ÉPREUVES ÉCRITES

➤ Calendrier des distributions de copies et des sujets

MATERIELS	DATES DE DISTRIBUTION	LIEU
Copies SANTORIN et brouillons	avant les vacances de février	Etablissement scolaire
Sujet de français écrit	mercredi 7 juin 2023	Centre relais

➤ Préparation matérielle

A partir du mardi 18 avril 2023, vous pourrez, sur CYCLADES :

- affecter les candidats par salle, (Rubrique *Organisation – Affectation*)
- éditer les listes d'affichage, les listes d'émargement, liste des candidats ayant des aménagements d'épreuve et les étiquettes de table (Rubrique *Organisation – Génération de documents*)

➤ Aménagement d'épreuves

Edition des listes de candidats disposant d'aménagement d'épreuves

Il convient de porter une attention particulière aux candidats bénéficiant d'aménagements d'épreuves (tiers-temps, ordinateurs, salle isolée, etc.).

La liste des mesures d'aménagements des candidats doit être éditée depuis CYCLADES.

🔍 [Edition des listes de candidats :](#)
CYCLADES ▶ Organisation ▶ Liste des candidats avec mesures accordées

Mise à disposition de secrétaire-lecteur ou secrétaire-lecteur-scripteur

Pour les candidats individuels et CNED bénéficiant d'un secrétaire scripteur ou d'un secrétaire scripteur lecteur, il est de la responsabilité de l'établissement centre d'épreuves de mettre à disposition un personnel pour effectuer ces tâches auprès de ces candidats.

Mise à disposition de copie dématérialisée (composition sur ordinateur)

Pour les candidats qui composent sur ordinateur, la copie doit également être numérisée dans SANTORIN. Le fichier Word/odt à transmettre au candidat pour sa composition est disponible dans CYCLADES.

🔍 [Modèle de copie pour la rédaction sur ordinateur \(format Word ou odt\) :](#)
CYCLADES ▶ Accueil ▶ Accès à la documentation établissement ▶ Composition sur ordinateur

II. PENDANT LES ÉPREUVES ÉCRITES

Un guide de chef de centre compilant les informations relatives au déroulement des épreuves telles que les consignes de surveillance ou le dossier de suspicion de fraudes est disponible.

[🔍 Guide chef de centre :](#)
<https://etablissements.siec.education.fr/outils/docutheque-637>
Portail établissement ► Accueil ► Outils ► Docutheque ► BGT 2023 – Guide du personnel de direction et du chef de centre et Réunions SIEC

III. APRES LES ÉPREUVES ÉCRITES

➤ Numérisation

Après l'épreuve et au plus tard à **12h00 le vendredi 16 juin 2023**, vous devez numériser :

- la liste d'émargement des candidats ;
- les copies SANTORIN.

[🔍 Fiche mémo « Numérisation »:](#)
CYCLADES ► Accueil ► Accès à la documentation ► Fiches mémos ►
FM_numérisations.pdf

➤ Distribution des copies aux correcteurs

Les copies seront distribuées aux correcteurs via SANTORIN par le SIEC **au plus tard le lundi 19 juin 12h00**.

IMPORTANT : Dès réception de chaque lot de copies, les correcteurs sont invités à procéder à leur vérification dans les 24h afin de demander le retraitement des copies illisibles ou incomplètes.

Les professeurs de réserve sont susceptibles de recevoir des copies au-delà du 19 juin 2023. Il est donc impératif que ces professeurs consultent leur boîte mail académiques quotidiennement pour prendre connaissance de la mise à disposition éventuelle de copies.

La fin de correction des copies a été fixée **au lundi 26 juin à 15h00**.

➤ Réunions pédagogiques et planning des opérations

Réunion de pré-entente	Mercredi 14 juin	9h-12h	Distanciel	IA-IPR + coordinateurs adjoints
Epreuve écrite	Jeudi 15 juin	8h-12h		
Fin de numérisation des copies	Vendredi 16 juin	12h		
Réunion de barème académique	Vendredi 16 juin	9h-18h	Présentiel	IA-IPR + correcteurs à profil
Réunion d'entente	Lundi 19 juin	9h-12h	Distanciel	IA-IPR + coordinateurs adjoints + correcteurs
Mise à disposition des copies	Lundi 19 juin	12h		
Réunion d'harmonisation intermédiaire	Jeudi 22 juin	9h-10h	Distanciel	Membres de chaque section de correction dans Santorin

Fin des corrections	Lundi 26 juin	15h		
Réunion d'harmonisation	Lundi 26 juin	15h-17h	Distanciel	Coordinateurs adjoints + correcteurs

La dénomination "coordinateurs adjoints", utilisée par Santorin, désigne les coordinateurs d'épreuve écrite.

➤ Demande de retraitement des copies

Le retraitement des copies de français est de la responsabilité du centre de numérisation.

Afin de garantir les échéances en termes correction, il est impératif que chaque centre **vérifie quotidiennement les demandes de retraitement sur SANTORIN**, par ailleurs notifiées sur la boîte fonctionnelle de l'établissement. Les correcteurs sont pour leur part invités à procéder à une vérification de leurs copies dans les 24h faisant suite à leur réception pour demander, le cas échéant, le retraitement des copies illisibles ou incomplètes.

🔍 Procédure de retraitement :

CYCLADES ► Accueil ► Accès à la documentation établissement ► Composition sur ordinateur

1. Sur SANTORIN, depuis le tableau de bord, cliquez sur le lien suivant :



2. La liste des demandes de retraitement s'affiche, cliquez sur la demande à traiter pour la visualiser ;



N°	Etat	Type	Auteur	Description	Date de dernière modification	Date de soumission	Date de fin de correction
#10154	En cours de traitement		ALVES DOS SANTOS-A YOHANN-A	textes 01/12/2021	10-12-2021 11:48	02-12-2021 14:20	10-11-2021 18:00
#10256	En cours de traitement		ALVES DOS SANTOS-A YOHANN-A	sièxe écrite	09-12-2021 14:08	09-12-2021 14:49	10-11-2021 18:00
#10250	traitée par le centre de numérisation		ALVES DOS SANTOS-A YOHANN-A	test	06-12-2021 15:21	08-09-2021 18:54	24-09-2021 11:00

3. Prendre connaissance du problème de numérisation identifié par le correcteur ;

4. Cliquez sur **Accéder à la numérisation** pour afficher la numérisation ;

5. Pour remplacer une ou plusieurs feuille(s), il faut :

- i. Ajouter une feuille à la copie (Processus numérisation > onglet "Pile de feuilles" > numérisation de la ou les feuilles > finaliser la pile comme si elle était nouvelle)
- ii. Supprimer la feuille mal numérisée

6. Cloturez la demande de retraitement en cliquant sur



⚠ A noter que tant que la demande n'est pas fermée, le correcteur ne peut reprendre sa correction.

➤ Conservation des copies

Les copies numérisées sont à conserver dans le centre d'épreuve pendant deux ans.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHEFS DE CENTRES D'ÉPREUVES ORALES (CENTRES D'HARMONISATION)

I. L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE

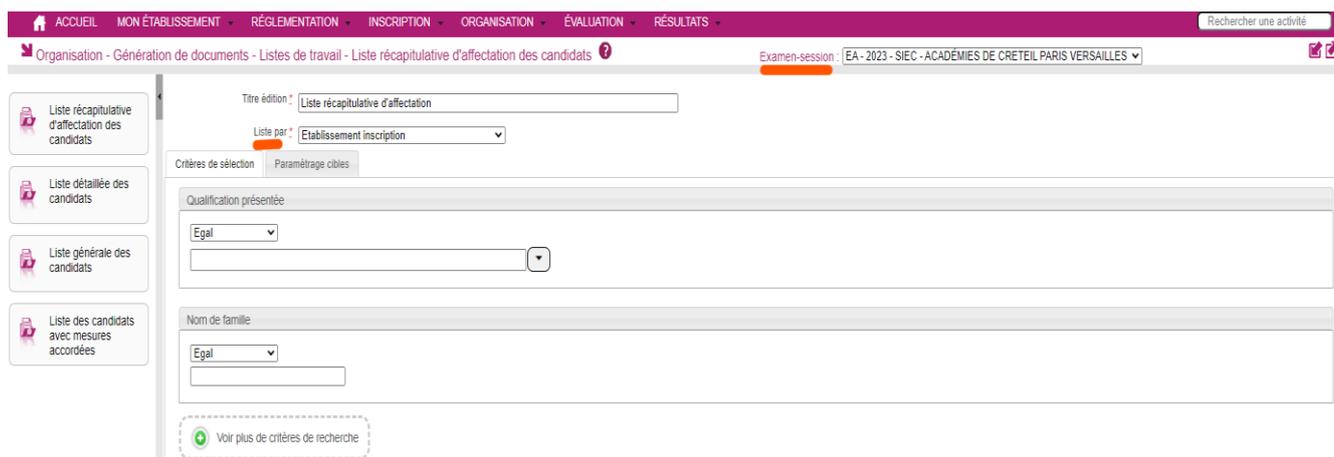
➤ Récupération des récapitulatifs

Les récapitulatifs et listes nominatives des classes doivent être envoyés par les établissements qui vous sont rattachés **pour le mercredi 7 juin 2023 délai de rigueur**.

Les tableaux de provenance des candidats sont à éditer depuis Cyclades :

🔍 Tableau de provenance des candidats :
CYCLADES ▶ Listes de travail ▶ Accès à la documentation établissement ▶ Liste récapitulative d'affectation des candidats

- Examen-session : EA – 2023 – ACADEMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES
- Liste par : Etablissement d'inscription



The screenshot shows the Cyclades web application interface. At the top, there is a navigation menu with items: ACCUEIL, MON ÉTABLISSEMENT, RÉGLEMENTATION, INSCRIPTION, ORGANISATION, ÉVALUATION, and RÉSULTATS. A search bar on the right contains the text "Rechercher une activité". Below the menu, the breadcrumb trail reads: "Organisation - Génération de documents - Listes de travail - Liste récapitulative d'affectation des candidats". The main content area is titled "Titre édition : Liste récapitulative d'affectation" and includes a dropdown menu for "Liste par" set to "Etablissement inscription". There are two tabs: "Critères de sélection" (active) and "Paramétrage cibles". Under "Critères de sélection", there are two sections: "Qualification présentée" with a dropdown set to "Egal" and a text input field; and "Nom de famille" with a dropdown set to "Egal" and a text input field. A button at the bottom left says "Voir plus de critères de recherche".

➤ Consultation des listes d'examineurs

La liste des examinateurs convoqués dans le centre sera consultable sur l'application IMAG'IN via le portail académique **à partir du mardi 18 avril 2023**

Q Édition des listes d'examinateurs :

ARENA ► Examens et concours ► IMAG'IN ► Centre Examen ► Convocation par mission

→ Choisir la mission puis, dans cette dernière, télécharger la liste des enseignants convoqués.

↳ Etablissement

- ↳ Consultation des personnels
- ↳ Saisie d'indisponibilité
- ↳ Saisie des compétences
- ↳ Validation saisie compétences

↳ Centre Examen

- ↳ Consultation des missions
- ↳ Convocation par mission
- ↳ Constat service fait
- ↳ Signature centre pour la convocation
- ↳ Signature établissement pour la convocation
- ↳ Indemnités chef de centre

Convocation par mission

Année Examen

Liste des missions (6 lignes)

N°	Session examen	Spécialité	Epreuve-option
460146	470, BCG, 2022 ,ORGA	BCG - BACCALAUREAT GENERAL	1-T012B-1, S.V.T. pratique
459787	470, BCG, 2022 ,ORGA	BCG - BACCALAUREAT GENERAL	1-T011B-1, Physique-chimie pratique
435724	43A, EA-BTN, 2022 ,EA 2022		
436162	47A, EA-BCG, 2022 ,EA 2022		
428878	430, BTN, 2022 ,ORGA		
428486	470, BCG, 2022 ,ORGA		

➤ **L'affectation des candidats et des enseignants**

La répartition des candidats et des examinateurs est effectuée par le SIEC. Pour rappel, dans CYCLADES, les candidats concernés par les EAF sont disponibles dans la base EA et les candidats concernés par les EIF sont disponibles dans la base BGT. Le chef de centre devra distribuer les récapitulatifs aux examinateurs en fonction de la répartition réalisée dans CYCLADES.

Au sein de chaque centre d'harmonisation seront affectés des examinateurs et des professeurs suppléants qui devront tous se présenter le **mardi 27 juin 2023**. **Il est expressément demandé de n'utiliser les professeurs de réserve qu'en remplacement des professeurs absents et en aucun cas pour créer des commissions supplémentaires**. Les professeurs de réserve sont mobilisés sur la totalité des oraux et peuvent être amenés à être appelés sur un autre centre d'oral.

➤ **Les fiches d'évaluations**

Édition des fiches d'évaluation nominatives :

Pour chaque candidat, les examinateurs disposent d'une fiche d'évaluation orale nominative qui doit être éditée à partir de CYCLADES. Ce bulletin sert de support pour

- l'évaluation ;
- l'émargement du candidat et de l'examinateur : il n'y a pas de liste d'émargement.

🔍 [Tutoriel Edition fiche d'évaluation :](#)
[Annexe 1](#)

Renseignements obligatoires sur la fiche d'évaluation :

Chaque examinateur doit indiquer sur les fiches d'évaluation :

- Les horaires de préparation (début et fin) ;
- Les horaires de passage (début et fin) ;
- Le nom et prénom de l'examinateur.

Ces informations doivent être obligatoirement et clairement renseignées pour prévenir tout risque de recours des candidats.

⚠️ Les horaires de préparation et de passage sont à adapter en fonction de la majoration de temps accordée aux candidats concernés.

Tous les candidats doivent se présenter avec leur liste des œuvres et textes étudiés en classe de première ainsi que l'œuvre qu'ils ont choisie et dont le titre apparaît dans la partie individuelle du récapitulatif. Dans le cas contraire, l'examinateur le mentionne sur la fiche d'évaluation et procède à l'interrogation à partir d'un texte qu'il définit après discussion avec le candidat sur le travail accompli et ses lectures faites durant l'année de première.

Distribution et collecte des fiches d'évaluation aux examinateurs

Les chefs de centre donneront aux examinateurs leurs fiches d'évaluation au début de chaque demi-journée. Celles-ci ne doivent pas être distribuées le jour de la réunion d'entente.

Ces fiches seront récupérées à chaque fin de demi-journée.

⚠️ Afin de prévenir toute perte, les fiches d'évaluation seront rangées après chaque demi-journée dans des enveloppes mentionnant la journée d'interrogation. Ceci facilitera également la saisie des notes.

II. LA TRANSMISSION DES RÉCAPITULATIFS AUX ENSEIGNANTS

➤ Les conditions générales d'organisation des épreuves

Calendrier

Réunion d'entente des épreuves orales de français	mardi 13 juin	9h-12h	Centre d'épreuves orales
Répartition des récapitulatifs aux enseignants			
Epreuves anticipées et intégrées de français orales	du 27 juin au 4 juillet		
Réunion d'harmonisation des oraux	Mardi 4 juillet 2023 - La réunion d'harmonisation, à laquelle participeront tous les examinateurs du jury, débutera après l'interrogation du dernier candidat dans les centres d'épreuves orales		

➤ **Le retrait des récapitulatifs par les examinateurs lors de la réunion d'entente**

Les examinateurs retireront les récapitulatifs lors de la réunion d'entente des épreuves orales, qui aura lieu le **mardi 13 juin 2023**.

Les interrogateurs titulaires et interrogateurs suppléants doivent obligatoirement participer à ces réunions d'entente. Les listes d'émargement des enseignants convoqués à la réunion d'entente, éditées à partir d'IMAG'IN, seront transmises à la DEGT4 après signature par courriel à l'adresse suivante :
emargementEAF@siec.education.fr

Il conviendra d'indiquer le nombre de candidats concernés par chaque récapitulatif afin de permettre à l'examineur de préparer ses questions.

Si l'examineur n'est pas en mesure de se présenter à la réunion d'entente pour des raisons justifiées, il prévient son chef de centre, qui transmet l'information au SIEC et à l'établissement d'origine. S'il confirme sa présence aux épreuves orales, il devra prendre contact avec le centre d'harmonisation en amont des épreuves afin de retirer ses récapitulatifs au plus vite.

➤ **La répartition des candidats**

Le SIEC affecte les candidats par classe, en les convoquant pour chaque commission d'interrogation aux plages horaires suivantes, y compris pour le 1^{er} jour d'interrogation (**mardi 27 juin 2023**) :

- ✓ 09h00 : 4 candidats
- ✓ 11h00 : 3 candidats
- ✓ 14h00 : 3 candidats

Soit au total 10 candidats par jour (en moyenne)

⚠ : les interrogations débutent à **09h00**. Les interrogateurs sont convoqués à 08h30.

III. L'HARMONISATION ET LA SAISIE DES NOTES

➤ **Réunion d'harmonisation des oraux**

La réunion d'harmonisation, à laquelle participeront tous les examinateurs du jury, se tiendra le mardi 4 juillet 2023 dans les centres d'épreuves orales et débutera après l'interrogation du dernier candidat et durera un heure et demie.

L'ensemble des interrogateurs doit obligatoirement y assister. Les chefs de centre sont invités à rappeler cette obligation de service et à faire parvenir à la DEGT4 les noms des enseignants qui se seraient abstenus d'y participer. Les listes d'émargement des enseignants convoqués à la réunion d'harmonisation, éditées à partir d'IMAG'IN, doivent être transmises par courriel à cette adresse :
emargementEAF@siec.education.fr

➤ **La saisie des notes pour les épreuves orales**

Les notes des candidats EIF doivent impérativement être saisies dans CYCLADES **au plus tard le mercredi 28 juin 2023 à 12h.**

Les notes harmonisées des candidats **EAF** doivent être saisies dans CYCLADES **au plus tard le mardi 4 juillet 2023 à 18h.**

🔍 [Tutoriel Génération des bordereaux de notation et Saisie de notes :
Annexe 2](#)

IV. SAISIE DES SERVICES FAITS ET TRANSMISSION DES FEUILLES D'ÉMARGEMENT

Le chef de centre édite les feuilles d'émargement des services faits des examinateurs disponibles sur IMAG'IN.

🔍 [Saisies des services faits :](#)
ARENA ▶ Examens et concours ▶ IMAG'IN ▶ Centre Examen ▶ Constat service fait

Une fois les interrogations terminées, les examinateurs renseignent le nombre de candidats qu'ils ont effectivement interrogés et signent. Ils émargent également lors de la réunion d'entente et de la réunion d'harmonisation.

Le chef de centre vérifie que les informations reportées par les examinateurs sont justes et complètes. Il note « ABSENT » pour les examinateurs qui ne se sont pas présentés. Il ajoute les noms, prénoms et le nombre de candidats interrogés des examinateurs remplaçants et les fait émarger. Il signe et appose le cachet de son établissement.

Le chef de centre transmet par courriel cette feuille d'émargement à la DEGT4 avant **le vendredi 7 juillet 2023** à l'adresse suivante : emargementEAF@siec.education.fr

Parallèlement, le chef de centre saisit ces informations dans l'application IMAG'IN : il doit déclarer les services faits de tous les examinateurs avant le **vendredi 7 juillet 2023.**

Pour les enseignants présents mais n'ayant procédé à aucune interrogation (cas des professeurs suppléants, par exemple), il importe de saisir « oui » pour valider le service fait et de compléter le nombre de candidats interrogés avec un « 0 ».

ATTENTION : seule cette **double procédure** permet la rémunération des enseignants :

- 1/ envoi des émargements par courriel
- 2/ saisie des services faits dans IMAG'IN

V. EN CAS D'ABSENCE D'UN EXAMINATEUR

Les enseignants de tous niveaux et disciplines confondus, convoqués par anticipation, non convoqués, ou convoqués comme enseignants de réserve, doivent rester disponibles et joignables, sur leur adresse mail académique, et par téléphone, jusqu'à la fin de la session, soit le **7 juillet 2023**, pour répondre à toute demande de remplacement (cf. circulaire 2023 des 3 recteurs académiques d'Ile-de-France).

Le SIEC procède aux affectations des enseignants via IMAG'IN et aux remplacements via l'application e-absence.

Toute absence d'un professeur à une convocation du SIEC à un jury d'examen doit être déclarée dans e-absence par le chef de centre des épreuves orales, et ce dès qu'il le constate.

Cette déclaration d'absence sur e-absence est envoyée simultanément au SIEC et au chef d'établissement d'exercice du professeur. Il revient au chef d'établissement d'exercice de déposer les justificatifs d'absence de son professeur dans les 48h qui suivent le début de la mission.

Accès e-absence : <https://e-absence.siec.education.fr/login>

PROCEDURE SPECIFIQUE AU CHEF DE CENTRE HARMONISATION EAF/EIF :

- 1- Un interrogateur est absent, il est remplacé par un enseignant suppléant. L'absence est à déclarer dans e-absence.
- 2- Au premier jour des épreuves, tous les enseignants titulaires et suppléants doivent être présents. En cas d'absence, celle-ci est à déclarer dans e-absence.
- 3- En cas d'absence d'un interrogateur avec un vivier de professeurs suppléants épuisé, vous déclarez l'absence sur e-absence et vous téléphonez à :

Accueil téléphonique d'urgence EAF : 01 49 12 23 35

de 8h15 à 17h - du 30 mai au 7 juillet 2023

VI. TRANSMISSION DES DOCUMENTS AU SIEC

Tous les documents de la session (procès-verbaux, bordereaux de notation, bulletins de passage), seront récupérés par le SIEC lors d'une tournée de ramassage.

Les documents doivent être retournés via des centres relais **le lundi 11 juillet 2022**. Un courrier précisant les centres relais et les horaires retenus sera envoyé à tous les centres concernés.

En cas de difficultés liées à l'organisation des EAF, vous pouvez appeler au SIEC vos interlocuteurs habituels et en cas de besoin, les chefs de bureau de la DEGT :

- Baccalauréat général :
Olivier LORANT : 01 49 12 25 07 – olivier.lorant@siec.education.fr
- Baccalauréat technologique :
Charles ANDRE : 01 49 12 23 96 – charles.andre@siec.deduction.fr
- Bureau des jurys BCG et BTN :
Sophie PIEL : 01 49 12 24 00 – sophie.piel@siec.education.fr

Coordinatrice EAF/EIF :

Françoise GIANGRANDE : 01 49 12 34 69 francoise.giangrande@siec.education.fr

Référents EAF/EIF par département :

75 ⇒ Salma GHAZAL : 01 49 12 24 65 salma.ghazal@siec.education.fr

77 ⇒ Laura CHU : 01 49 12 35 06 laura.chu@siec.education.fr

78 ⇒ Céline CORALIE : 01 49 12 34 49 celine.coralie@siec.education.fr

91 ⇒ Bryan CHAUFOR : 01 49 12 24 67 bryan.chaufour@siec.education.fr

92 ⇒ Muriel VIVIEN : 01 49 12 34 45 muriel.vivien@siec.education.fr

93 ⇒ Elisabeth EISENAUER : 01 49 12 33 87 elisabeth.eisenauer@siec.education.fr

94 ⇒ Béatrice BÉGUÉ : 01 49 12 24 17 beatrice.begue@siec.education.fr

95 ⇒ Johanna RAMSSAMY : 01 49 12 25 08 johanna.ramssamy@siec.education.fr

EDITION DES FICHES EVALUATIONS – EPREUVE ORALE DE FRANÇAIS

1. CYCLADES -> BASE EA -> EVALUATION -> FICHES EVALUATIONS



LYC JEAN ROSTAND - VILLEPINTE (0931584S)
 ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT (Cliquez votre profil de connexion)

ACCUEIL | MON ÉTABLISSEMENT | RÉGLEMENTATION | INSCRIPTION | ORGANISATION | ÉVALUATION | RÉSULTATS

Bienvenue dans Cyclades

Documentation établissement


[Accès à la documentation établissement.](#)

CYCLADES : Livraison de la version 10.10.1.0 lundi 20 juin 2022
 (Message de l'équipe d'accompagnement au changement) (17/06/2022 11:36)


 Nous vous informons que la version CYCLADES v10.10.1.0 sera installée lundi 20 juin 2022. Pour permettre cette livraison, les traitements planifiés seront arrêtés à partir de 16h30 lundi.

Vidéo explicative sur le processus de numérisation des copies (20/01/2022 22:41)


 À l'attention des chargés de numérisation des établissements concernés : une vidéo explicative sur le processus de numérisation de copies est à votre disposition. Nous vous conseillons de la visualiser dès maintenant. Cliquez ici pour lire cette vidéo, ou consulter la rubrique "Présentation".

SIEC - ACADEMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT 2021
 Inscription
 L'étape d'inscription est fermée. En cas de problème, veuillez contacter votre service examens et concours.
 La date de retour des confirmations pour les établissements est fixée au 27/11/20 00:00 (heure de Paris).

2. Sélectionnez

- L'Examen-session : EA – 2023
- Groupe de décision : Session normale 1ere groupe
- Fiche évaluation : Français oral



LYC JEAN ROSTAND - VILLEPINTE (0931584S)
 ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT (Cliquez votre profil de connexion)

ACCUEIL | MON ÉTABLISSEMENT | RÉGLEMENTATION | INSCRIPTION | ORGANISATION | ÉVALUATION | RÉSULTATS

Évaluation - Génération de documents - Fiches évaluations Examen-session : EA - 2022 - SIEC - ACADEMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES

Titre édition : Fiches évaluation
 Affiché par : Établissement inscription

Paramètres Critères de sélection

Groupe de décision : Session Normale

Fiche évaluation à éditer : Français oral

Français oral
 Arts
 Mathématiques option internationale
 Sciences de gestion et numérique
 Economie, droit et environnement du spectacle vivant

3. Dans l'onglet « Critères de sélection », vous pouvez affiner votre sélection selon votre organisation, par qualification ou par jour.

  **LYC JEAN ROSTAND - VILLEPINTE (0931584S)**
ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT ([Changez votre profil de connexion](#))

ACCUEIL | MON ÉTABLISSEMENT | RÉGLEMENTATION | INSCRIPTION | ORGANISATION | ÉVALUATION | RÉSULTATS

Évaluation - Génération de documents - Fiches évaluations Examen-session : EA - 2022 - SIEC - ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS VERSAILLES

Titre édition : Fiches évaluation

Affiché par : Etablissement inscription

Paramètres Critères de sélection

Egal

Prénoms

Egal

Qualification présentée

Egal

Division de classe

Egal

Epreuves candidat > Note renseignée

Egal

OUI NON

4. Cliquez sur « Visualiser »

GÉNÉRATION DES BORDEREUX DE NOTATION ET SAISIE DE NOTES

I. CALENDRIER :

Epreuve orale :	du 27 juin au 4 juillet 2023
Fin de la saisie des notes :	Mardi 4 juillet 2023

II. PROCÉDURE DE SAISIE DES NOTES

1. Editez les bordereaux d'interrogation :

[Q CYCLADES](#) ► [BASE EA](#) ► [EVALUATION](#) ► [BORDEREUX DE NOTATION](#) ► [BORDEREUX DE NOTATION PAR LOT D'INTERROGATION](#)



The screenshot shows the Cyclades web application interface for Lycée Sophie Barat - Chatenay Malabry. The navigation menu includes: ACCUEIL, MON ÉTABLISSEMENT, RÉGLEMENTATION, INSCRIPTION, ORGANISATION, ÉVALUATION, and RÉSULTATS. The sidebar on the right lists the following options:

- Saisie des notes
 - Saisir les notes de livret de mes élèves
 - Saisir les autres notes de mes candidats
- Dématérialisation des corrections
 - Accéder aux activités de dématérialisation Santorin
- Gérer les notes des candidats
 - Suivre la saisie des notes
- Génération de documents
 - Fiches évaluations
 - Bordereaux de notation
 - Liste des élèves sans note de livret
 - Liste des notes de livret de mes élèves
 - Liste de correspondance anonymat



The screenshot shows the 'Génération de documents' section of the Cyclades web application. The navigation menu includes: ACCUEIL, MON ÉTABLISSEMENT, RÉGLEMENTATION, INSCRIPTION, ORGANISATION, ÉVALUATION, and RÉSULTATS. The breadcrumb trail is: Évaluation - Génération de documents - Bordereaux de notation. The main content area displays four options for generating documents:

- Bordereaux de notation par lot de copies
- Bordereaux de notation par lot d'interrogation
- Bordereaux de notation examinateur
- Bordereaux de notation par épreuve

2. Sélectionnez

- Examen –session : EA - 2023
- Groupe de décision : Session Normale
- Identifiants et mots de passe de connexion : OUI
- Critère de constitution du lot, au minimum : Centre épreuve

ACCUEIL MON ÉTABLISSEMENT RÉGLEMENTATION INSCRIPTION ORGANISATION ÉVALUATION RÉSULTATS

Évaluation - Génération de documents - Bordereaux de notation - Bordereaux de notation par lot d'interrogation ? Examen-session : EA - 2022 - SIEC - ACADEMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES

Titre édition : BTN - Bordereaux de notation EAF

Paramètres Critères de sélection

Pour quel groupe de décision voulez-vous éditer les bordereaux lots d'interrogation ?
 Session Normale

Souhaitez-vous contrôler les dates ?
 Oui
 Non

Description des bordereaux
 Editer un bordereau par : Journée

Imprimer uniquement les papillons de connexion : Oui Non

Faire apparaître les identifiants et mots de passe de connexion : Oui Non
 (Attention : les mots de passe sont changés à chaque nouvel affichage.)

Ajouter une colonne "Appréciation"

Astuces
 Pensez à conserver toute édition produite depuis le bouton "Afficher le compte-rendu", si vous avez besoin de ré-imprimer à l'identique les papillons de connexion.

3. Dans l'onglet « critère de sélection » sélectionnez :

- « Voir plus de critères de recherche »
- Sur l'arborescence à gauche « matière » :
- Dans l'encadré Matière : « Français oral »

ACCUEIL MON ÉTABLISSEMENT RÉGLEMENTATION INSCRIPTION ORGANISATION ÉVALUATION RÉSULTATS

Évaluation - Génération de documents - Bordereaux de notation - Bordereaux de notation par lot d'interrogation ? Examen-session : EA - 2022 - SIEC - ACADEMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES

Titre édition : BTN - Bordereaux de notation EAF

Paramètres Critères de sélection

Arbre des critères de recherche

Entité responsable
 N° de lot
 Commission d'interrogation
 Code épreuve
 Choix matière
 Etat
 Épreuve gérée en établissement
 Matière

Code épreuve
 Egal
 Ajouter

Commission d'interrogation
 Egal
 Ajouter

Matière
 Français oral
 Ajouter

4. Cliquez sur « GÉNÉRER »
5. Ouvrir le document

Service de saisie des notes ouvert du lundi 30 mai 2022 à 8 HEURES 00 au vendredi 10 juin 2022 à 18 HEURES 00			Nom de l'interrogateur
URL : https://exacyc.orion.education.fr/cyccorrecteur/portal/login			
Identifiant connexion : 138232	Mot de passe connexion : 4hp@b3eU	Durée épreuve : 0h30	Durée de préparation : 0h30
Notation en entier. Note(s) particulière(s) : AB : Absent.			Signature de l'interrogateur
Date heure	Nom - Prénoms - N° Candidat	Note / 20.0	Appréciation

6. Connectez-vous à l'adresse : @ <https://exacyc.orion.education.fr/cyccorrecteur/portal/login>

➡ Entrez les **identifiants** et **mots de passe** indiqués sur le document

7. Renseignez les notes de chacun des candidats
8. Enregistrez et ensuite vérifiez les notes saisies
9. Verrouillez